

ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT THURIAU

TARIFS

Tarifcation basée sur le quotient familial à partir du 17 février 2020

Tarifs à la journée :

	Thurialais	Extérieurs à la commune
Quotient familial inférieur à 600 "	3 " la journée	8 " la journée
Quotient familial compris entre 600 " et 800 "	7 "	8 "
Quotient familial compris entre 800 " et 1000 "	8 "	9 "
Quotient familial supérieur à 1000 "	9 "	10 "

Tarifs à la ½ journée :

	Thurialais	Extérieurs à la commune
Quotient familial inférieur à 600 "	1,50 "	4 "
Quotient familial compris entre 600 " et 800 "	3,50 "	4 "
Quotient familial compris entre 800 " et 1000 "	4 "	4,50 "
Quotient familial supérieur à 1000 "	4,50 "	5 "

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la MSA et le Conseil Départemental participent financièrement à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour les mini séjours organisés l'été, le tarif sera calculé comme suit :

- le prix journée sur la base du quotient familial + le prix du repas (2,65 " par repas) + un coût supplémentaire en fonction des frais supplémentaires engendrés par les activités du mini séjour

Décisions complémentaires :

- le quotient familial pris en compte pour les enfants placés en famille d'accueil sera celui de la famille d'accueil ;

- le quotient familial pris en compte est celui du domicile des parents : pour les enfants scolarisés à St-Thuriau mais n'habitant pas la commune et les enfants étant gardés par des membres de la famille, le tarif appliqué sera celui des « extérieurs ».

- pour les enfants dont le parent qui a la garde n'habite pas St-Thuriau mais que l'autre parent habitant la commune l'amène à l'ALSH, le tarif appliqué sera celui des thurialais.

- les personnes ne présentant pas leur numéro d'allocataire ou un document précisant leur quotient familial devront payer le tarif le plus élevé.